

# RENFORTS DES GARANTIES UNÉO

À partir de  
**34,50 €\***

## RENFORT



UNIQUE DANS LE  
MONDE DE LA  
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

**DES RENFORTS SANTÉ  
COUPLÉS AVEC DES SERVICES  
ADAPTÉS À LA VIE DES MILITAIRES.**

### Forfaits annuels

#### Soins de ville

<b>Pack Pharmacie non remboursé</b> <sup>(1)</sup>	50 €/an
Limité à 60 % du montant de la dépense	
<b>Dépassements d'honoraires consultations spécialistes</b>	11,50 €/consultation
Hors radiologie	dans la limite de 150 €/an

#### Dentaire

<b>Prothèses dentaires remboursées</b> <sup>(2)</sup>	400 €/an
<b>Orthodontie remboursée</b> <sup>(3)</sup> traitement et 1 <sup>ère</sup> année de contention	200 €/an
<b>Orthodontie non remboursée</b> <sup>(1)</sup> traitement limité à 2 ans de soins hors contention	200 €/an
<b>Implantologie</b>	500 €/an
<b>Parodontologie non remboursée</b> <sup>(1)</sup>	100 €/an

#### Optique

<b>Optique sur prescription : verres, monture, lentilles</b> (hors produit d'entretien)	500 €/an
<b>Chirurgie réfractive non associée à la chirurgie de la cataracte</b>	500 €/œil/an

#### Médecines alternatives <sup>(1)</sup>

<b>Pack Médecines alternatives</b> <sup>(4)</sup> :	25 € max/séance
<b>Ostéopathie, chiropraxie, podologie-pédicure non remboursées, etc.</b>	limité à 100 €/an

#### Hospitalisation

<b>Lit d'accompagnant pour hospitalisation et/ou rééducation dans un établissement sanitaire en cas d'hospitalisation d'un bénéficiaire</b> , limité à 60 jours	40 €/jour
<b>Frais de Séjour connexion internet et téléphone pour hospitalisation et/ou rééducation dans un établissement sanitaire</b> , limité à 60 jours	6 €/jour
<b>Dépassements hospitaliers</b>	150 €/an
<b>Actes de chirurgie et d'anesthésie</b>	

#### Appareillage

<b>Appareillage non remboursé</b> <sup>(1)</sup> (sur prescription médicale)	50 €/an
<b>Prothèses auditives y compris piles, forfait d'entretien et réparation</b>	50 €/an

#### Transport

<b>Transport pour accompagnant</b>	40 €/an
------------------------------------	---------

#### Cures thermales

<b>Transport hébergement</b>	100 €/an
------------------------------	----------

#### Actes de prévention

<b>Ostéodensitométrie</b> <sup>(1)</sup>	35 €/an
--	---------

#### Renfort mobilité <sup>(5)</sup>

<b>Départ en OPEX</b>	Télésurveillance des habitations
-----------------------	----------------------------------

#### Renfort assistance <sup>(5)</sup>

<b>Accouchement</b>	Conduite des enfants à l'école
<b>Hospitalisation programmée</b> (Supérieure à 3 jours)	Aide ménagère
<b>Indisponibilité de l'aidant s'occupant de l'aidé</b>	Garde d'enfants
<b>Nécessité de déménagement de l'aidé en maison de retraite ou chez un proche</b>	Aide au déménagement
<b>Entrée en dépendance</b>	Nettoyage de l'ancien logement
	Conseil social

### COTISATION MENSUELLE PAR BÉNÉFICIAIRE

ÂGE	Renfort Plus
0 à 4 ans	20,40 €
5 à 9 ans	22,50 €
10 à 14 ans	24,90 €
15 à 19 ans	27,50 €
20 à 24 ans	34,50 €
25 à 29 ans	37,60 €
30 à 34 ans	41,10 €
35 à 39 ans	44,90 €
40 à 44 ans	49,20 €
45 à 49 ans	56,30 €
50 à 54 ans	64,60 €
55 à 59 ans	74,30 €
60 à 64 ans	85,40 €
65 ans et plus	98,40 €

\* par mois, pour un adulte de 20 à 24 ans

### LES RENFORTS COMPLÈTENT VOTRE GARANTIE DE BASE UNÉO



### EXEMPLES DE REMBOURSEMENT GARANTIE DE BASE + RENFORT PLUS

Exemple communiqué à titre illustratif, ne peut être considéré comme un engagement de prise en charge.

#### Garantie Utile + renfort Plus

Vous vous faites poser une couronne <sup>1</sup> facturée 500 €.

75,25 €	107,50 €	317,25 € <sup>2-3</sup>	0 €
---------	----------	-------------------------	-----

#### Garantie Naturelle + renfort Plus

Vous faites corriger votre myopie par chirurgie réfractive pour 2 000 €.

0 €	600 €	1 000 € <sup>3</sup>	400 €
-----	-------	----------------------	-------

#### Garantie Essentielle + renfort Plus

Vous achetez un appareil auditif facturé 1 490 €.

119,82 €	599,13 €	50 € <sup>3</sup>	721,05 €
----------	----------	-------------------	----------

» Remboursement Sécurité sociale  
» Remboursement Garantie de base

» Remboursement Renfort Plus  
» Reste à charge

1 : cotée SPR 50 - 2 : les remboursements cumulés de la Sécurité sociale et d'Unéo ne peuvent dépasser le montant de la dépense engagée - 3 : montant forfaitaire annuel de 400 € max. pour les prothèses dentaires remboursées, de 500 €/œil/an pour la chirurgie réfractive et de 50 € max. pour l'appareillage - 4 : correction des 2 yeux. Operation non prise en charge par la Sécurité sociale.

Le détail des garanties figure dans le règlement mutualiste et les notices d'informations. Ils sont consultables sur [www.groupe-uneo.fr](http://www.groupe-uneo.fr) ou disponibles au 0970 809 709 (appel non surtaxé).

(1) - Non pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie - (2) - Pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie, sauf Inlay Core - (3) - Pris en charge par les régimes obligatoires d'assurance maladie - (4) - Pour les praticiens titulaires d'un numéro ADELI - (5) - Le bénéfice des garanties est soumis à conditions définies dans la notice d'information IMA Assurances.

### SOUSCRIPTION

- ⊕ Vous pouvez souscrire un renfort en cours d'année.
- ⊕ Cette adhésion peut intervenir à une date différente de celle de l'adhésion à la garantie santé.
- ⊕ Le renfort couvre tous les bénéficiaires de la garantie santé.

### REMBOURSEMENT

- ⊕ Les remboursements santé sont principalement exprimés en forfait annuel en euros.
- ⊕ Les forfaits non consommés dans l'année ne sont pas reportés sur l'année suivante.
- ⊕ En cas d'adhésion en cours d'année, les forfaits sont calculés au prorata de la durée restante.